

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2023 DAC 16 Subventions (77.000 euros) à 7 associations dans le cadre du soutien aux festivals sur le territoire parisien au premier semestre 2023 et une convention.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique culturelle municipale en faveur du spectacle vivant, la Ville de Paris soutient les artistes pour leurs projets de spectacle sur le territoire parisien au titre des disciplines suivantes : théâtre, danse, jeune public, cirque, arts de la rue, marionnette, arts du mime et du geste et spectacle vivant pluridisciplinaire.

Chaque année la Ville de Paris apporte son soutien à des festivals qui proposent des programmations de spectacles, performances, lectures, dans des disciplines variées et souvent dans une démarche d'ancrage territorial. Plusieurs critères sont ainsi examinés : la pertinence et l'intérêt de la programmation artistique et culturelle, les conditions d'accueil des équipes artistiques, le lien avec le territoire, un certain rayonnement professionnel, etc. Les propositions retenues tiennent compte des objectifs poursuivis par la politique culturelle de la Ville de Paris en termes de création, de diversité des formes et des esthétiques, de rencontre avec les publics, ainsi que sa viabilité économique et budgétaire.

Pour cette première session de l'année 2023, il vous est proposé de soutenir 7 projets de festivals pour un montant global de 77.000 euros :

-Une subvention d'un montant de 20.000 euros à LA LOGE pour l'organisation du festival Fragments #10 du 16 au 20 octobre 2023 dans plusieurs arrondissements de Paris.

Fragments propose au grand public et aux professionnels des étapes de travail de projets à dominante théâtrale, suivis de rencontres avec les équipes artistiques. Le public peut ainsi échanger sur un projet en construction et découvrir les différentes approches des artistes. Fragments est par ailleurs devenu un temps fort incontournable de repérage pour les programmeurs. Il est proposé de soutenir ce festival dès ce premier semestre afin de confirmer un soutien renforcé à ce projet.

-Une subvention d'un montant de 5.000 euros à LA NUIT COMME EN PLEIN JOUR pour l'organisation du festival Rencontres de la Nuit 2023 du 15 au 17 mai 2023 dans le 9e arrondissement de Paris.

Le Festival les Rencontres de la Nuit est un rendez-vous parisien, artistique et littéraire qui a lieu chaque année au mois de mai à Paris. Lectures, performances, spectacles, débats, et rencontres sont proposés autour de la poésie, de la littérature et du théâtre dans une totale gratuité.

-Une subvention d'un montant de 3.000 euros à MANAKIN PRODUCTIONS pour l'organisation du festival Superflash du 10 au 25 juin 2023 dans le 10e arrondissement de Paris.

La seconde édition du festival SUPERFLASH aura lieu en juin 2023 au Point éphémère pour un temps fort dédié au spectacle vivant émergent, donnant une visibilité parisienne et nationale aux artistes professionnels programmés. Pendant deux semaines, des spectacles (dont une proposition jeune public), des performances, une soirée dédiée aux jeunes auteur.trice.s avec ARTCENA, et une soirée de films de danse seront proposés. Dédié aux écritures contemporaines transdisciplinaires, SUPERFLASH sera associé en 2023 à la Mairie du 10e afin de développer le lien avec les habitants.

-Une subvention d'un montant de 5.000 euros à 12 BARS EN SCENE pour l'organisation du festival Tournée Générale 2023 du 12 au 14 mai puis du 27 au 30 juillet 2023 dans le 12e arrondissement de Paris.

Le festival offre des rencontres singulières entre artistes, équipes des cafés et habitant.es. Le festival est dans une démarche de démocratisation culturelle, de développement du lien social et de création artistique. L'ensemble des propositions est gratuit et sans réservation.

-Une subvention d'un montant de 10.000 euros à LA VIE BREVE pour l'organisation du festival BRUIT du 20 janvier au 18 février puis du 16 juin au 2 juillet 2023 dans le 12e arrondissement de Paris.

Le festival est organisé du 20 janvier au 18 février 2023 et du 16 juin au 2 juillet 2023, avec 39 représentations. Le festival BRUIT est le lieu privilégié de visibilité publique et professionnelle des équipes artistiques accueillies en résidence tout au long de l'année, de programmation de projets théâtraux et musicaux, qui explorent plus particulièrement le mélange des deux.

-Une subvention d'un montant de 30.000 euros à la compagnie THEATRE IRRUPTIONNEL pour l'organisation du festival du Théâtre de Verdure du 17 juin au 10 septembre 2023 dans le 16e arrondissement de Paris, dont 15.000 euros pour la production du festival, 10.000 euros pour la création d'Hamlet et 5.000 € pour l'accueil du spectacle de la compagnie émergente ADN.

L'association THÉÂTRE IRRUPTIONNEL organisera le festival Le Théâtre de Verdure au Jardin Shakespeare à Paris du 17 juin au 10 septembre 2023, sur une trentaine de jours d'ouverture. Le festival s'appuiera notamment sur une programmation artistique riche (nouvelle création

d'Hamlet, deux reprises de spectacles créés en 2022, duos musicaux, lectures, etc.) et des espaces de rencontre et de transmission avec divers partenaires de proximité, notamment l'association des Apprentis d'Auteuil et des habitant-es du 16e arrondissement, le CRR de Boulogne-Billancourt, le CPA du 16e, la Maison Antoine Vitez, etc. La programmation sera le reflet d'une volonté d'ouverture vers tous les publics avec des soirées musicales spéciales, des spectacles tout public, des lectures, et des espaces de convivialité et de rencontres.

-Une subvention d'un montant de 4.000 euros au COLLECTIF ADM pour l'organisation du festival Aux alentours du 9 au 17 mai 2023 dans le 18e arrondissement de Paris.

Le Festival Aux Alentours met en lumière le lien entre création et médiation et va à la rencontre des publics qui ne se rendraient pas au théâtre habituellement, que ce soit pour des raisons sociales, économiques ou médicales. Chaque édition d'Aux Alentours réunit 4 à 6 compagnies, chacune étant associée à une structure partenaire (établissement scolaire, association, hôpital...). La compagnie intervient ainsi au sein de la structure pour y mener des ateliers, des rencontres ou des collectes de témoignages, chaque intervention étant pensée avec l'équipe pédagogique ou encadrante.

Compte tenu de l'intérêt que présentent ces 7 projets pour le public parisien, je vous propose d'attribuer à 7 associations des subventions distinctes d'un montant total de 77.000 euros pour la réalisation de leur projet de festival à Paris.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer la convention avec l'association Théâtre irruptionnel, jointe en annexe.

La Maire de Paris

2023 DAC 16 Subventions (77.000 euros) à 7 associations dans le cadre du soutien aux festivals sur le territoire parisien au premier semestre 2023 et une convention.

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement à sept associations pour sept projets distincts de festivals au premier semestre 2023 ;

Sur le rapport présenté par Mme Carine Rolland au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros à l'association LA LOGE, 81 rue Saint-Maur, 75011 Paris, pour l'organisation du festival Fragments #10 du 16 au 20 octobre 2023 dans plusieurs arrondissements de Paris. 68321 ; 2023_04602

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros à l'association LA NUIT COMME EN PLEIN JOUR, 52 rue des Batignolles, 75017, Paris, pour l'organisation du festival Rencontres de la Nuit 2023 du 15 au 17 mai 2023 dans le 9e arrondissement de Paris. 30901 ; 2023_05340

Article 3 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros à l'association MANAKIN PRODUCTIONS, 129 rue Lamarck 75018 Paris, pour l'organisation du festival Superflash du 10 au 25 juin 2023 dans le 10e arrondissement de Paris. 196343 ; 2023_06956

Article 4 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros à l'association 12 BARS EN SCENE, 7 rue Edouard Robert, 75012 Paris, pour l'organisation du festival Tournée Générale 2023 du 12 au 14 mai puis du 27 au 30 juillet 2023 dans le 12e arrondissement de Paris. 193087 ; 2023_04116

Article 5 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros à l'association LA VIE BREVE, 2 route du Champ de Manœuvre, 75012, Paris, pour l'organisation du festival BRUIT du 20 janvier au 18 février puis du 16 juin au 2 juillet 2023 dans le 12e arrondissement de Paris. 20394 ; 2023_03938

Article 6 : Une subvention d'un montant de 30.000 euros à l'association THEATRE IRRUPTIONNEL lieu-dit L'Ormeau, 86600 Lusignan, pour l'organisation de la deuxième édition du festival du Théâtre de Verdre du 17 juin au 10 septembre 2023 dans le 16e arrondissement de Paris, dont 15.000 euros pour la production du festival, 10.000 euros pour la création d'Hamlet

et 5.000 € pour l'accueil du spectacle de la compagnie émergente ADN.
69801 ; 2023_04942

Article 7 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros à COLLECTIF ADM pour l'organisation du festival Aux alentours du 9 au 17 mai 2023 dans le 18e arrondissement de Paris. 16371 ; 2023_06084

Article 8 : La dépense correspondante, soit 77.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2023.